

LES CAPTURES DE SAUMON EN FRANCE EN 2006

UNE ANNEE GLOBALEMENT MOYENNE

Le tableau 1 présente les estimations de captures de saumon à la ligne en zone fluviale et les déclarations de pêche aux engins dans l'Adour en 2006, par rivière et par âge de mer : 1HM ou castillons et PHM ou 'plusieurs hivers de mer' (presque uniquement des 2 hivers de mer). La dernière colonne (% 10da) indique l'importance des captures en % de la moyenne des dix dernières années.

Les captures 2006 sont estimées à 3546 saumons, dont 1756 pris en zone fluviale et déclarés au CSP. Elles sont proches de 2003 (3543 saumons), plus importantes qu'en 2005 (3027 saumons) mais moindres qu'en 2004 (4831 saumons). On ne dispose pas d'informations précises concernant des prises illégales en Baie du Mont Saint-Michel, mais elles pourraient être de l'ordre de 150 poissons. Elles ont pu avoir un poids important certaines années, comme en 2000 et en 2002, d'autant qu'elles viennent en supplément du Total Autorisé de Captures (TAC) appliqué en eau douce pour la Sée et la Sélune. On n'a pas du tout d'informations au sujet de prises illégales à l'aval de la Nivelle, en Baie de Saint-Jean de Luz, mais une activité de pêche y a eu lieu en 2006 comme les années précédentes. Les retours en eau douce dans cette rivière sont inférieurs à 100 saumons depuis plusieurs années. La pêche aux lignes en zone fluviale constitue 62 % des captures en nombre, soit 84 % des saumons d'un hiver de mer et 48 % des 'plusieurs hivers de mer' ; le reste a été pris au filet maillant dans l'Adour et les Gaves réunis.

LES PLUS GROS POISSONS DE LA SAISON 2006

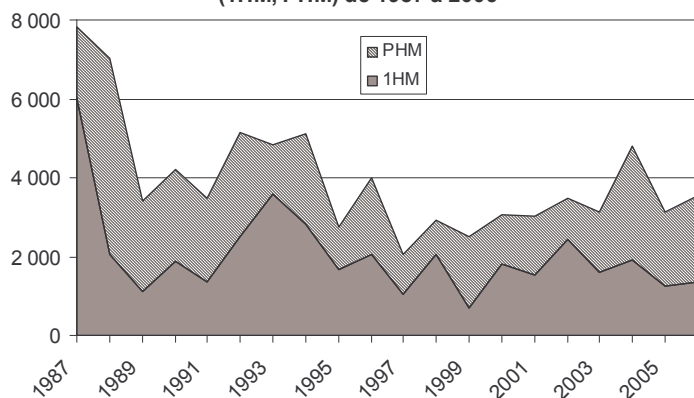
Les dix plus gros saumons déclarés pesaient de 6,8 à 8,8 kg. Y figurent tous les poissons de trois hivers marins, au nombre de cinq seulement, pris en zone fluviale et déclarés au CSP en 2006. Ils proviennent de l'Adour et du Gave d'Oloron pour six d'entre eux, les autres ayant été pris dans l'Arques, la Sélune, le Léguer et l'Ellé.

Tableau 1. Captures de saumon en 2006 par âge de mer, estimées (pêche aux lignes) et déclarées (pêche aux engins).

Bassins ou rivières	1HM	PHM	Total	% 10da
Pêche aux lignes				
BRESLE	5	25	30	222
ARQUES	10	15	25	134
VIRE	1	2	3	-
SIENNE	6	23	29	82
SEE+SELUNE	256	146	402	99
COUESNON	6	30	36	199
Baie Mt Saint-Michel	100	50	150	-
Autres	12	25	37	-
Picardie-Normandie	396	316	712	102
LEFF	2	8	10	133
TRIEUX	15	16	31	39
JAUDY+GUINDY	10	0	10	213
LEGUER	65	69	134	139
YAR	3	4	7	412
DOURON	15	21	36	88
QUEFFLEUTH	0	1	1	200
PENZE	30	16	46	195
ABER-WRAC'H	2	8	10	-
ABER-ILDUT	2	1	3	71
ELORN	95	31	126	136
MIGNONNE	20	11	31	316
CAMFROUT	1	0	1	19
AULNE	120	56	176	67
GOYEN	56	18	74	152
ODET-JET-STEIR	35	76	111	102
AVEN	25	21	46	94
ELLE-ISOLE	71	114	185	126
SCORFF	71	29	100	181
BLAVET	101	38	139	105
Autres	1	2	3	-
Bretagne	740	540	1 280	110
GAVE D'OLORON	5	198	203	91
GAVE MAULEON	0	9	9	54
NIVE	1	0	1	17
GAVE DE PAU	0	1	1	-
NIVELLE	1	0	1	27
Sud-Ouest	7	208	215	105
Total France - Lignes	1 143	1 064	2 207	107
Pêche aux engins				
ADOUR marins pêch.	203	973	1 176	-
ADOUR prof. fluviaux	14	149	163	132
NIVELLE estuaire+baie	nc	nc	nc	-
Total - Professionnels	217	1 122	1 339	-
TOTAL	1 360	2 186	3 546	-

La figure 1 illustre l'évolution des captures de saumons d'un hiver marin (1HM) et de plusieurs hivers marins (PHM) dans les captures annuelles de 1987 à 2006. La part des 1HM dans le total varie fortement (29 % à 77 %) mais se situe, 13 années sur 20, entre 40 et 70 %. Ils représentent 40 % des captures estimées en 2004, autant en 2005 et 38 % en 2006, soit moins que durant les quatre années précédentes (51 % à 69 %). Les captures de PHM ont donc augmenté en proportion du total ces trois dernières années.

Fig. 1. Captures de saumon par âge de mer (1HM, PHM) de 1987 à 2006



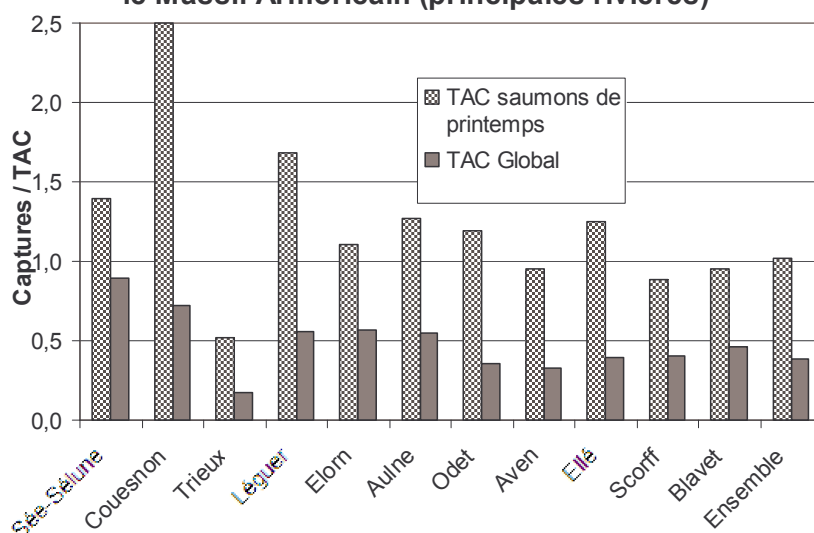
LA CONSOMMATION DES TAC DANS LE MASSIF ARMORICAIN

La pêche en Bretagne et en Basse-Normandie est gérée par les Totaux Autorisés de Captures (TAC) depuis 1996. Chaque rivière dispose d'un TAC établi selon la surface et la capacité d'accueil de ses habitats à tacons, afin de préserver pour la reproduction un contingent de saumons permettant de garantir le renouvellement optimal des populations. De plus, des TAC de saumons de printemps sont en vigueur en Bretagne et Basse-Normandie depuis 2000, et visent à diminuer la part relative de ces poissons dans les captures, et plus précisément

à y retrouver la même proportion que dans les stocks. Ils sont fixés à 10 % du TAC global en Bretagne et à 18 % en Basse-Normandie, par rapport au nombre d'adultes. Une révision des TAC est intervenue à partir de 2005 pour 11 cours d'eau bretons, pour intégrer des nouvelles informations de surfaces d'habitats de juvéniles, issues de cartographies, et une ré-estimation de la capacité d'accueil des rivières, calculée à partir des indices d'abondance de juvéniles en automne (pêches à l'électricité). Elle s'est traduite par une augmentation globale de l'excédent prélevable de 12 %.

La consommation moyenne des TAC globaux n'a atteint que 38 % en 2006 (37 % en 2005 et 49 % en 2004), soit 92 % en Basse-Normandie et 38 % en Bretagne (figure 2). Aucune rivière n'a atteint ni dépassé son TAC global (sauf la Saire), donc aucune fermeture anticipée définitive n'a eu lieu, comme chaque année depuis 2003. Ceci contraste avec la période 2000 à 2002, qui a vu des excédents de captures importants dans la Sée et la Sélune, donnant lieu à des fermetures anticipées et définitives. En revanche, les TAC spécifiques de saumons de printemps ont été dépassés, de 59 % en Basse-Normandie et de 2 % en Bretagne. Ces dépassements ont concerné 11 rivières bretonnes et 3 rivières bas-normandes. Des fermetures temporaires sont donc intervenues, suivies d'une réouverture le 15 juin pour la pêche exclusive des castillons. Les dépassements proviennent notamment de déclarations de captures tardives, du rythme de captures élevé au voisinage de l'atteinte du TAC, et dans quelques cas, des délais pratiques de notification de fermeture, intervenant trop près du 15 juin, qui est la date butoir de fin de la pêche aux saumons de printemps. Ces fermetures temporaires ont permis d'épargner 380 saumons de printemps, soit 56 % du TAC global de printemps et 11 % de la cible de dépose d'œufs recherchée.

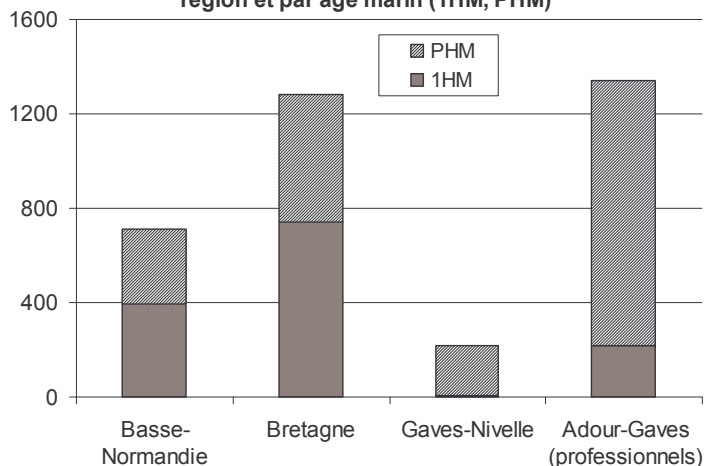
Fig. 2. Consommation des TAC en 2006 dans le Massif Armoricaire (principales rivières)



LA PART EXCESSIVE DES GRANDS SAUMONS DANS LES CAPTURES

La répartition des captures en 2006 selon l'âge de mer par grande région et par mode de pêche fait l'objet de la Figure 3 (les régions Artois-Picardie et Basse-Normandie sont regroupées). La proportion de grands saumons (PHM) diffère selon les régions : 42 % et 41 % en Bretagne et Normandie, contre plus de 80 % dans le Sud-Ouest (professionnels : 84 %, pêche aux lignes : 97 %). Ces profils sont similaires à ceux des années précédentes, et reflètent une recherche préférentielle des grands saumons, mais sont en discordance avec la composition actuelle des stocks. La pression de pêche est en proportion plus forte sur les saumons de plusieurs hivers marins. En effet, les castillons représentent au moins 80 % des stocks bretons et même de 85 à 95 % de ceux des rivières "ateliers" (Nivelle, Scorff, Oir (affluent de la Sélune) et Bresle) ces dernières années. Dans le Gave d'Oloron, on a estimé à partir de la station de contrôle de Sorde-l'Abbaye qu'en 2005, 62 % des 9 200 saumons remontés étaient des castillons, alors que la pêche reste centrée sur les grands saumons.

Fig. 3. Captures de saumon en 2006, réparties par région et par âge marin (1HM, PHM)



Un prélèvement plus équilibré entre ces deux catégories de saumon doit être recherché, pour alléger la pression sur les poissons de plusieurs hivers marins, qui ont un potentiel de dépose d'œufs 3 à 4 fois supérieur aux castillons en raison d'une plus forte proportion de femelles et d'un poids individuel supérieur. D'autre part, des études au Royaume Uni ont montré que les saumons de printemps tendent à coloniser les zones amont des bassins en raison de leur remontée plus précoce et de leurs capacités migratoires. Elles montrent aussi qu'il existe dans les grands bassins des sous-populations, mises en évidence par une ségrégation comportementale et génétique entre castillons à remontée précoce (été), castillons à remontée tardive (automne), saumons de printemps et grands saumons remontant à l'automne. Il existe enfin une ségrégation au niveau des zones d'engraissement en mer, les saumons de plusieurs hivers de mer se concentrant dans l'ouest du Groenland. Grands saumons et castillons se comportent donc en partie comme des sous populations distinctes, au sein même d'un bassin. Le groupe de travail sur le saumon atlantique du Conseil International pour l'Exploration des Mers (CIEM) recommande depuis plusieurs années une diminution du prélèvement des poissons de plusieurs hivers marins dans le Sud et l'Ouest de l'Europe, car la modélisation *d'abondance avant pêche* qu'il réalise montre que cette composante des stocks est sous sa limite de conservation globale depuis plus de 10 ans. Il est souhaitable que le bassin Adour-Gaves, qui possède une population de grands saumons (2HM et 3HM) plus importante que la Bretagne, préserve cette composante qui a pratiquement disparu ailleurs, ou qui est en grande difficulté (Allier). Ceci nécessite des mesures limitant *effectivement* le prélèvement de PHM, ainsi que la poursuite de la réouverture de l'accès aux parties amont des bassins, dont les habitats de meilleure qualité seront mis à profit en priorité par les saumons de plus grande taille.

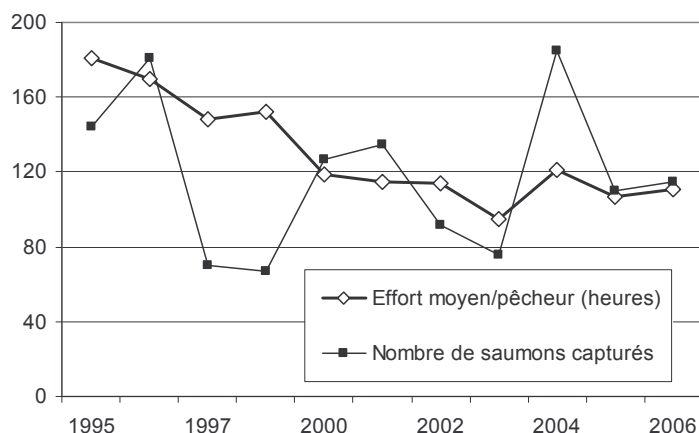
LES DONNÉES DES CARNETS DE PÊCHE À LA LIGNE

Le suivi de carnets annuels et individuels de pêche est effectué depuis 1995, exception faite de l'année 1998. Le nombre de carnets suivis a varié de 64 à 115, et égale ou dépasse 87 pêcheurs depuis 2000. Si l'on passe en revue ces données, on constate que le nombre de sorties de pêche, compris entre 30 et 40 avant l'an 2000, varie de 22 à 29 depuis 2001.

Sachant que la durée moyenne d'une sortie a relativement peu varié (3,9 à 4,5 heures, 4,3 heures en moyenne), l'effort moyen individuel a globalement diminué (figure 4).

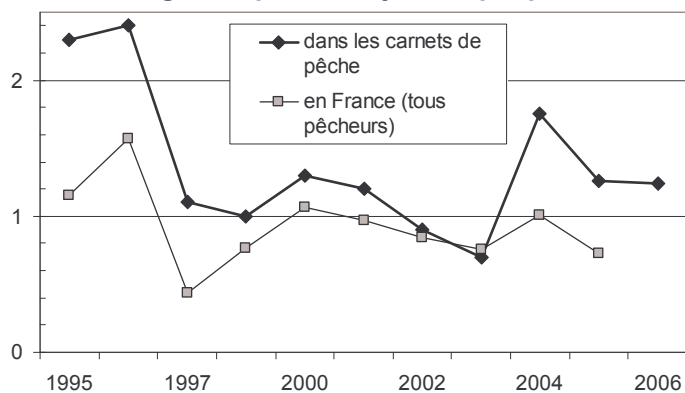
On voit aussi que le nombre de saumons pris par ces pêcheurs a varié de manière assez importante depuis 1995, avec deux valeurs hautes en 1996 et 2004.

Fig. 4. Effort et captures de saumon de 1995 à 2006



La moyenne des captures annuelles de saumon par pêcheur remplissant un carnet varie de 0,76 à 1,75 selon les années. Assez élevée en 1995 et 1996, elle est proche d'un saumon par an depuis 1997, avec une amélioration ces trois dernières années (figure 5). Ce rapport évolue de manière comparable pour le total des pêcheurs de saumon en France, avec toutefois des valeurs plus faibles pour ces derniers. Les pêcheurs remplissant un carnet semblent donc plus efficaces, sans doute parce que plus

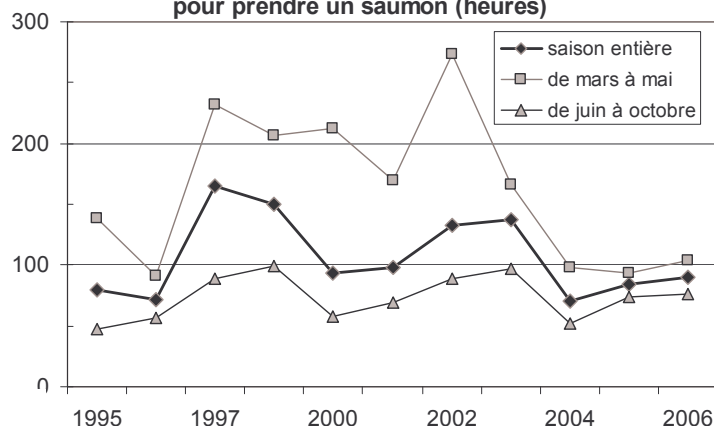
Fig. 5. Captures moyennes par pêcheur



passionnés et investis dans leur activité, que le reste de la « confrérie ». La part des pêcheurs bredouilles (aucune capture dans la saison) est en moyenne de 46 % de 1995 à 2005, contre 54 % en 2006. Le temps moyen nécessaire pour pêcher un saumon était de 108 heures entre 1995 et 2005 et de 90 heures en 2006, soit environ 21 sorties de pêche. En fait, ce temps varie au cours de la saison, de sorte que la pêche de printemps (mars à mai) a en moyenne deux à trois fois moins de succès que celle effectuée de juin à octobre (figure 6). On note cependant qu'en 2005 et 2006, le différentiel entre ces périodes s'est réduit, surtout à cause de la perte de rendement des mois de juin et juillet par rapport à la période antérieure. En effet, il existe une variation du rendement

encore plus importante d'un mois à l'autre de la même saison que lorsqu'on distingue deux périodes. En 2006, il a fallu pour prendre un saumon, pêcher 74 et 147 h en mars et en avril, 318 et 272 h en juillet et en août et moins de 35 h en septembre et en octobre. Le mois de juin a présenté, en 2006 (318 h) et en 2005 (372 h), un rendement de pêche très faible, en raison de débits modestes limitant la capturabilité des saumons, et sans doute surtout de remontées des castillons plus tardives qu'il y a une dizaine d'années, confirmées par les suivis biologiques effectués aux stations de contrôle des migrations de la plupart des cours d'eau.

Fig. 6. Temps de pêche nécessaire pour prendre un saumon (heures)



CAPTURE ET RELACHER DES SAUMONS

Depuis 2002, on demande de noter dans les carnets les saumons pris et relâchés. Depuis 2003, 16 % à 19 % des saumons ont ainsi été relâchés, ce qui n'est pas négligeable. Toutefois, les pêcheurs tenant un carnet constituent un échantillon particulier de l'ensemble des pêcheurs de saumons, et on peut penser que la pratique du relâcher après capture n'atteint pas ces pourcentages au niveau national. Pour comparaison, environ 55 % des saumons capturés au Canada sont relâchés chaque année, du fait de réglementations spécifiques à chaque rivière et de choix individuels. Ce taux atteint ou dépasse 50 % en Islande. En Russie, dans la péninsule de Kola et les rivières tributaires de la mer de Barents, le relâcher est un mode à part entière de gestion de la pêche récréative et ce pourcentage dépasse 70 %. Ces données proviennent du groupe de travail saumon (*Working Group on North Atlantic Salmon*) du Conseil International pour l'Exploration des Mers (CIEM). Ce groupe comprend 25 membres, dont un français, et se réunit chaque année en avril pour rédiger un rapport portant sur l'année précédente, qui répond aux 'termes de référence' de l'OCSAN (Organisation de Conservation du Saumon de l'Atlantique Nord).